
Fin de la séance du 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794)

François-Sebastien-Christophe Laporte, Paul-Augustin Lozeau, Louis Louchet, Michel-Martial Cordier, Jean Borie, Jean Pelet, André Dumont

Citer ce document / Cite this document :

Laporte François-Sebastien-Christophe, Lozeau Paul-Augustin, Louchet Louis, Cordier Michel-Martial, Borie Jean, Pelet Jean, Dumont André. Fin de la séance du 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 101;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16627_t1_0101_0000_5

Fichier pdf généré le 07/10/2019

déterminé quelles sont les personnes qui doivent être réputées émigrées, elle passera de suite aux moyens d'accélérer la liquidation de leurs créanciers (62).

[Bordas présente des observations sur la liquidation du passif des émigrés et condamnés; il pense que pour établir une grande célérité et une grande facilité pour les citoyens, de créer

une commission chargée de liquider cette partie de la dette publique.] (63)

La séance est levée à trois heures et demie.

**Signé, A. DUMONT, président;
LOZEAU, LAPORTE, CORDIER,
L. LOUCHET, PELET, BORIE,
secrétaires (64).**



(62) *Rép.*, n° 7. Mention dans *F. de la Républ.*, n° 7; *J. Fr.*, n° 732; *Mess. Soir*, n° 771.

(63) *M. U.*, XLIV, 90.
(64) *P.-V.*, XLVI, 124.